

DROIT D'AUTEUR ET PROPRIETE INTELLECTUELLE POUR LES BIBLIOTHECAIRES

CODE : IDFM300

Le droit d'auteur est une question complexe dont les ramifications sont nombreuses et pour laquelle il est impossible d'établir un ensemble de règles claires et précises qu'on pourrait suivre comme un manuel de l'utilisateur.

Certaines situations sont claires parce qu'elles sont spécifiquement prévues dans la loi française sur le droit d'auteur, comme des exceptions précises pour les bibliothèques. Mais d'autres le sont moins et requièrent une analyse, comme de déterminer s'il s'agit ou non d'un cas d'utilisation équitable ou encore de déterminer ce qui constitue une partie importante d'une œuvre, ce que la loi ne définit pas.

En matière de droit d'auteur chaque cas est presque toujours unique.

Le droit d'auteur est souvent une question de faits, de circonstances et de degrés, qu'il faut analyser soigneusement avant de décider. Comme la plupart des bibliothèques n'ont pas un conseiller juridique sur les lieux ou même sur demande, c'est souvent le bibliothécaire qui doit répondre aux questions ou prendre les décisions.

En France, le droit d'auteur est régi par le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) du 1er juillet 1992 qui regroupe les lois relatives à la propriété intellectuelle, notamment la loi du 11 mars 1957 et celle du 3 juillet 1985. Il existe toutefois de nombreux textes précisant les exceptions et les particularités concernant notamment :

Actions culturelles

- Rémunération pour copie privée
- Nature du droit d'auteur
- Définition d'une œuvre protégée
- Droit moral et droit patrimonial de l'auteur
- Droit de reproduction d'une œuvre
- Droit d'exploitation d'une œuvre
- Exceptions au droit d'exploitation d'une œuvre
- Droit de reproduction par reprographie d'une œuvre
- Durée de protection d'une œuvre etc....

Cette formation s'adresse aux bibliothécaires, archivistes et documentalistes confrontées à des situations problématiques sur les droits d'auteur spécifiques (image, ouvrages, diffusion de films ...).

PUBLIC

Bibliothécaires, archivistes et documentalistes

CONTENU DU PROGRAMME

PREREQUIS

Afin de préparer cette formation il sera demandé aux agents de transmettre sur le mail nhecq@ifap.nc leurs attentes particulières et le type de documents soumis aux droits d'auteur dans leur poste (images, photographies,...).

La propriété intellectuelle :

- Définition
- Contenu,
- Rappel des textes de référence

Le fonctionnement du droit d'auteur : principes et textes de référence

Les droits de représentation, de reproduction et de prêt.

Le droit d'auteur dans un environnement numérique

- Typologie de documents et des sources numériques
- Droit d'auteur et Internet, incidences juridiques de l'accessibilité d'Internet,
- Actualités du droit de prêt numérique.
- Le respect des données à caractère personnel. Les responsabilités dans un environnement numérique.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation les participants seront en capacité de :

- Identifier et appliquer les principes fondamentaux encadrant la propriété intellectuelle et les droits d'auteur

L'application du code de la propriété intellectuelle en Nouvelle-Calédonie :

Cette séquence sera adaptée en fonction des demandes précises de chaque stagiaire.

MODALITES

Apport théorique

Echanges et partages d'expériences

Table ronde avec un juriste de la SACENC

INTERVENANT

Une Juriste

Un intervenant de la SACENC (à confirmer)

DUREE ET DATE

2 jours soit 14 heures

Session 1 : les 8 et 9 octobre 2018

Session 2 : les 5 et 6 novembre 2018

LIEU

Nouméa